

LA PMA POUR LES FEMMES CÉLIBATAIRES OU LES COUPLES DE FEMMES, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

LA PMA, C'EST QUOI ?

La PMA, ou Procréation Médicalement Assistée, est un ensemble de techniques médicales ouvert aux couples souffrant d'un problème de fertilité médicalement constaté et aux couples risquant de transmettre à leur enfant une « maladie d'une particulière gravité ». La PMA, qui est encadrée par la loi, concerne des couples homme-femme en âge de procréer.

ET LA PMA POUR LES FEMMES SEULES OU LES COUPLES DE FEMMES ?

Certains réclament que les femmes célibataires ou vivant en couple avec une autre femme puissent recourir à la PMA. Mais si elles ne peuvent concevoir un enfant, ce n'est pas en raison d'une pathologie de la fertilité. C'est parce qu'il faut un homme et une femme pour concevoir un enfant.

> L'impossibilité de concevoir un enfant en l'absence de père **n'a rien à voir avec un problème médical**. Recourir à la PMA pour se faire faire un enfant sans père serait un détournement de la médecine.

> **Accepter cela, ce serait faire volontairement des orphelins de père**. Ces enfants naîtraient de père inconnu et seraient privés de l'amour d'un père. L'absence de père est un manque immense, de la petite enfance à l'âge adulte, pour un garçon comme pour une fille.

> La PMA en l'absence de père reviendrait à considérer que les enfants n'ont pas besoin de père et que les femmes n'ont pas besoin d'hommes : **elles n'auraient besoin que de pourvoyeurs de sperme**.

> **La PMA sans père serait la mise en œuvre d'un droit à l'enfant.**
Mais l'enfant est-il un droit ?

« Si la biomédecine devait prendre aussi en charge les gens capables de procréer par leurs propres moyens, cela signifierait un glissement de l'aide médicale vers l'aide sociale, une médicalisation abusive de la vie humaine jusque dans les moments les plus intimes. »

Pr Jacques Testard, pionnier de la PMA.



TOUT CE QUI COMPTE, C'EST L'AMOUR ?

L'amour est essentiel bien-sûr. Vital même. Et les enfants ont immensément besoin de l'amour de leurs parents. **L'enfant a aussi d'autres besoins, et notamment celui de savoir d'où il vient**, qui sont ses parents, à qui il ressemble, quelle est son histoire, quelle est sa place dans la famille.

Et cela concerne aussi bien sa filiation paternelle que sa filiation maternelle. Ce n'est pas parce qu'il connaît sa mère qu'il n'a pas besoin de connaître son père, et réciproquement. **Les deux lui sont nécessaires**, l'un ne remplace pas l'autre. De fait, il est issu de l'un comme de l'autre, il ressemble à l'un et à l'autre, **il a besoin d'être reconnu et aimé de l'un et de l'autre...**

Ce n'est pas parce que des malheurs surviennent parfois et que des enfants peuvent être orphelins de père, ou vivent loin de lui, que l'on peut oser prétendre que c'est anodin de naître de père inconnu. **Cela ne justifie pas de faire volontairement des orphelins de père.**

Priver délibérément un enfant de père serait **une injustice terrible** et un déni des besoins de l'enfant.

Et bien-sûr, **ce n'est pas parce que cela se fait dans tel ou tel pays que c'est acceptable**. Il y a beaucoup de choses qui se font ailleurs : ce n'est pas pour cela qu'on doit faire la même chose en France !



L'ÉCOLOGIE POUR L'ENVIRONNEMENT... ET POUR L'ÊTRE HUMAIN ?

L'Homme a beaucoup abîmé son environnement à force de faire n'importe quoi et d'utiliser n'importe quelles techniques. Hélas, l'humanité pâtit lourdement des dégâts qui en résultent.

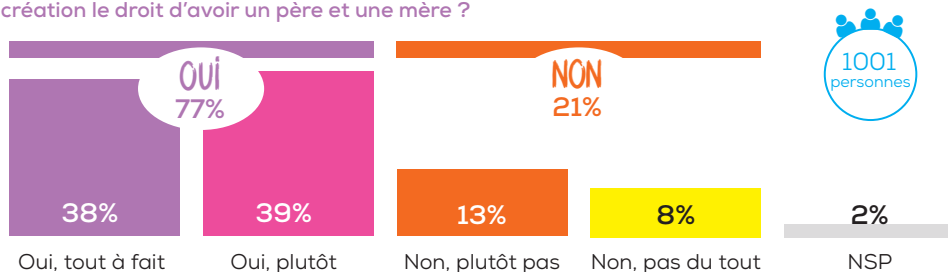
Faut-il faire aussi n'importe quoi de notre humanité et, en particulier, dans le domaine de la conception ? Un prétendu « droit à l'enfant » pourrait-il justifier d'oublier tout principe de précaution quant à l'humain ? Ne vaudrait-il pas mieux, pour les générations à venir, appliquer le principe de l'écologie à l'Homme lui-même ?

Nous souhaitons tous que la planète soit respectée : et le petit d'Homme ?

LES FRANÇAIS FAVORABLES AUX DROITS DE L'ENFANT

Un sondage Opinion Way tout récent¹ montre qu'une très large majorité de Français (77%) estime que « l'Etat doit garantir aux enfants nés par PMA le droit d'avoir un père et une mère. »

Q. Selon vous, l'Etat doit-il garantir aux enfants conçus grâce à l'assistance médicale à la procréation le droit d'avoir un père et une mère ?



Loin des acronymes flous ou des slogans prêts à penser (par exemple l'expression « PMA pour toutes »), **cette enquête est concrète : elle porte sur le cœur du sujet : l'enfant.** Et elle montre que les Français sont très largement opposés à l'idée de priver sciemment un enfant de père.

¹ Sondage réalisé les 21 et 22 juin 2017

PMA SANS PÈRE ET GPA

Mettre en œuvre un droit à l'enfant pour les femmes seules ou vivant en couple avec une autre femme créerait :

➤ **une inégalité entre les enfants** : certains auraient un père et d'autres non.

➤ **une inégalité entre les hommes et les femmes qui veulent avoir un enfant sans avoir de relations avec une personne du sexe opposé** : les hommes seuls ou vivant en couple avec un autre homme ne pourraient pas avoir d'enfant, au contraire des femmes seules ou vivant en couple avec une autre femme.

Cela veut dire que si la PMA sans père était autorisée en France, un jour on autoriserait aussi la pratique des mères porteuses au motif de l'égalité homme-femme.

Certains pensent qu'on ne le fera pas parce que la gestation par autrui (GPA) exploite des femmes et génère un trafic d'enfants.

Mais si l'on est capable de nier, aujourd'hui, que l'enfant a besoin d'un père, demain, on niera que séparer volontairement un enfant de sa mère est un scandale. On prétendra, comme quelques-uns le font déjà aujourd'hui, que « la femme se réalise en donnant son enfant » !



Plus d'infos sur pma-gpa.fr >>>

Signez la
pétition

POUR LES DROITS DE L'ENFANT ET LA FAMILLE : NI PMA SANS PÈRE NI GPA !



Monsieur le Président de la République,

Le 12 septembre 2017, Marlène Schiappa a déclaré publiquement que la PMA serait autorisée aux femmes seules et aux couples de femmes à l'issue de la révision de la loi de bioéthique en 2018.

Je m'étonne, d'abord, que la conclusion des débats soit annoncée avant même l'ouverture effective des débats sur la loi de bioéthique. **La Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a une étrange conception de la démocratie !**

Elle invoquait, à ce sujet, une question d'égalité. Pourtant, Monsieur le Président, **la PMA en l'absence de père créerait une inégalité entre les femmes et les hommes. Ou alors, on autoriserait la GPA ensuite ?**

Surtout, Monsieur le Président, je déplore **l'inégalité que cela créerait entre des enfants** qui auraient un père et ceux qui n'en auraient pas. L'enfant est le grand oublié dans les propos de Madame Schiappa et de ceux qui revendiquent la PMA en l'absence de père. **Peut-on vraiment prétendre que les enfants n'ont pas besoin de père ? Pensez-vous vraiment qu'un enfant est heureux d'être né de père inconnu ?**

L'enfant étant au cœur du sujet, je vous demande, Monsieur le Président, d'être **le garant du respect par la République française** de l'engagement qu'elle a pris en signant la Convention internationale des droits de l'enfant, qui stipule expressément que **l'enfant « a le droit, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux. »**

Des drames de la vie séparent en effet des enfants de leur père. Mais priver volontairement des enfants de père serait un déni des besoins les plus élémentaires de l'enfant et une injustice terrible pour lui.



Ne pas jeter sur la voie publique



**-> JE DÉFENDS LES DROITS DE L'ENFANT,
JE SUIS OPPOSÉ(E) À LA PMA EN L'ABSENCE DE PÈRE**

Prénom

Nom

Adresse

Code postal

Ville

E-mail (pour avoir des nouvelles de la pétition)

Je signe ci-dessous :

Coupon à retourner à l'adresse :
PMA-GPA.FR - 54 rue du Poteau - 75018 Paris

-> JE PRÉFÈRE SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE :

JE LE FAIS DÈS MAINTENANT SUR LE SITE www.pma-gpa.fr

